

**fidh**

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

**Ligue des droits de l'Homme**



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK  
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME  
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

Collectif  
des  
familles  
de  
disparu(e)s  
en  
Algérie

المفقودون  
والمفقودون  
المفقودون  
المفقودون  
المفقودون  
المفقودون  
المفقودون  
المفقودون



شبكة المحامين للدفاع عن حقوق الإنسان  
The Network of Lawyers for the Human Rights  
Réseau d'Avocats Pour la Défense des Droits de l'Homme



## Lettre ouverte à M. le Président de la République Française à l'occasion de sa visite officielle en Algérie

Paris, le 17 décembre 2012

**A l'attention de:** M. François Hollande, Président de la République Française

**Objet :** Lettre ouverte à l'occasion de la visite officielle du Président de la République Française en Algérie

Monsieur le Président de la République,

Vous vous apprêtez à effectuer une visite officielle en Algérie – visite qui a pour ambition de « rétablir une relation politique de confiance à la hauteur des ambitions de nos deux peuples et tournée vers l'avenir ». A cette occasion, nous, organisations signataires, souhaitons attirer votre attention sur les questions relatives aux droits de l'Homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, et aux libertés fondamentales dans le cadre des relations entre la France et l'Algérie.

Nous tenons, tout d'abord, à saluer votre décision de reconnaître le massacre, le 17 octobre 1961, de manifestants algériens, en plein cœur de Paris. Cette décision, nous l'espérons, sera suivie d'une dénonciation du système colonial et des crimes qu'il a engendrés alors, afin de permettre notamment un travail de mémoire conjoint et apaisé sur l'Histoire commune, une plus grande capacité des nouvelles générations d'origine algérienne à assumer leur citoyenneté française ainsi que l'établissement de relations normalisées entre la France et l'Algérie. Nous sommes également convaincus que le droit de vote aux élections locales accordé aux étrangers établis en France, ce qui concerne donc les Algériens y vivant, devrait contribuer positivement à cette évolution.

Monsieur le Président, parmi les « 60 engagements » de votre projet présidentiel, vous vous promettez de « [développer] la relation de la France avec les pays de la rive sud de la Méditerranée sur la base d'un projet économique, démocratique et culturel [...] en proposant une relation fondée sur l'égalité, la confiance et la solidarité ». Cette visite officielle en est une première étape. Nos organisations croient que cette « relation de confiance » que vous souhaitez développer pendant votre présidence avec les autorités algériennes doit se faire au bénéfice de certains progrès en matière de droits de l'Homme et des libertés démocratiques, ainsi que de tous les acteurs de la société civile indépendante en Algérie.

Or, depuis l'annonce des réformes politiques en avril 2011, la répression à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et des militants syndicaux n'a fait que s'amplifier en Algérie. En contradiction avec la Constitution du pays et les conventions internationales que l'Algérie a ratifiées, le harcèlement judiciaire à l'égard de défenseurs des droits de l'homme et de militants syndicaux, la répression policière, l'interdiction injustifiée de manifestations et réunions publiques, le recours à des pratiques administratives abusives entravant la création et le fonctionnement des associations et des syndicats autonomes élèvent des obstacles considérables à l'action de la société civile

algérienne. Plusieurs lois promulguées en janvier 2012 et présentées comme des 'réformes démocratiques' sont en réalité une régression des libertés publiques, en particulier la loi n° 12-06 qui rend plus difficile la création, le financement et le fonctionnement quotidien des associations et la loi n° 12-05 sur l'information qui entrave l'indépendance des journalistes et la liberté d'opinion et de publication. Par ailleurs, plusieurs demandes de création de nouveaux syndicats autonomes dans différents secteurs se heurtent à un refus d'enregistrement non motivé. De plus, l'impunité des auteurs de disparitions forcées et d'autres violations graves et massives des droits de l'Homme commises durant les années 90 reste toujours de mise, malgré les nombreuses condamnations formulées par différents organes du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies.

À l'occasion de votre visite, nos organisations vous demandent d'inclure en priorité, dans toute négociation avec les autorités algériennes, la question du respect et de l'application réelle des conventions internationales relatives aux droits de l'Homme ainsi que des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), ratifiées par l'Algérie. A cet égard, nous tenons également à vous faire part des obstacles à la délivrance de visas que nos organisations comme d'autres organisations internationales des droits de l'Homme ou syndicats étrangers rencontrent et qui ont pour effet d'entraver le travail sur le terrain avec les organisations algériennes.

Nous croyons, par ailleurs, que la France serait mieux entendue si elle cessait de pratiquer une politique entravant la liberté de circulation des algériens à l'intérieur de ses frontières, comme dans les autres pays européens. Ces entraves qui touchent tous les secteurs de la population sont ressenties comme autant de manifestations de mépris.

Enfin, nos organisations vous invitent, Monsieur le Président, à saisir l'occasion de votre visite pour rencontrer la société civile afin d'entendre l'intense aspiration démocratique des Algériennes et des Algériens. Nous espérons que celle-ci sera en outre l'occasion de mettre en place des mécanismes qui permettent de consulter et d'associer la société civile indépendante des deux pays au renouveau de la coopération entre la France et l'Algérie.

Confiants de l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

#### **Signataires :**

M. Pierre Tartakowsky, président de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)

Mme Souhayr Belhassen, présidente de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)

M. Michel Tubiana, président du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH)

M. Halim Derbal pour le Bureau de l'association Agir pour le Changement Démocratique en Algérie (ACDA)

Mme Nassera Dutour, porte-parole du Collectif des familles des disparu(e)s en Algérie (CFDA)

M. Stéphane Enjalran, président du Comité International de Soutien au Syndicalisme Autonome Algérien (CISA)

Me Nouredine Benissad, président de la Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LADDH)

M. Rachid Malaoui, président du Syndicat National Autonome du Personnel de l'Administration Publique (SNAPAP)

Me Amine Sidhoum, coordinateur du Réseau des Avocats pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDH)